

Propriétaire entre ciel & mer



Un impôt réduit à 3,77%

Les résidents étrangers bénéficient d'un abattement de 80%



Livraison
2023

Votre meilleur placement patrimonial en toute sécurité au Maroc sans droits de succession

Garantie de retransfert, dans le pays d'origine, des produits de la vente des biens immobiliers et des revenus locatifs sans limite dans le temps et dans son montant.

Garantie de transfert de la plus-value nette de cession du bien immobilier.

Exonération totale du profit immobilier en cas de cession sous certaines conditions.

Exonération des revenus locatifs de l'impôt sur le revenu pendant les trois années suivant l'achèvement des constructions.

Exonération de la taxe urbaine pendant les cinq premières années d'acquisition.

Conventions fiscales entre le Maroc et de nombreux pays permettant d'éviter la double imposition aux non-résidents.

Exonération de la CSG et le CRDS sur les revenus Français transférés au Maroc

Les Terrasses de Tissa - Sarl au capital de 100 000 Dh - RC Essaouira n°1425
Lot 815 Azlef - BP 520 - 44000 Essaouira - Tél : +212 (0)6 26 10 01 25 / +33 (0)6 09 08 66 88
www.LesTerrassesDeTissa.com - email : infos@LesTerrassesDeTissa.com